

Supplément en date du 1^{er} mars 2024 au Document d'Information en date du 12 juillet 2023

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
Programme d'émission de titres de créance
(Euro Medium Term Note Programme)
de 500.000.000 d'euros

Le présent supplément (le **Supplément**) complète, et doit être lu conjointement avec le document d'information en date du 12 juillet 2023 (le **Document d'information**), préparé par le Département de la Haute-Savoie (le **Département de la Haute-Savoie** ou l'**Émetteur**) et relatif à son programme d'émission de titres de créance d'un montant de 500.000.000 d'euros (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**). Les termes définis dans le Document d'information ont la même signification dans le présent Supplément.

Le présent Supplément a pour objet de faire connaître aux investisseurs l'évolution récente de la situation budgétaire du Département de la Haute-Savoie à la suite du vote du budget primitif par le Conseil départemental de la Haute-Savoie lors de sa séance du 29 janvier 2024 ; il présente le budget primitif du Département de la Haute-Savoie pour l'exercice 2024.

Des copies de ce Supplément seront disponibles sans frais (i) aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur, et (ii) sur la page dédiée du site Internet de l'Émetteur (<https://www.hautesavoie.fr/le-conseil-departemental/le-budget/programme-obligataire-emtn-du-departement>)

À l'exception de ce qui figure dans le présent Supplément, aucun fait nouveau, erreur ou inexactitude qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis la publication du Document d'Information. En cas d'incohérence entre les informations contenues dans ce Supplément et les informations contenues dans le Document d'Information, celles contenues dans le Supplément prévalent.

L'intégralité des documents budgétaires, dont proviennent les informations qui suivent, est disponible sur simple demande auprès de l'Émetteur ou sur la page dédiée de son site Internet (<https://www.hautesavoie.fr/le-conseil-departemental/le-budget>). Le présent Supplément ne s'y substitue pas.

Sommaire du Supplément

A. Description de l'Émetteur	[3]
B. Responsabilité du Supplément au Document d'Information	[13]

A. Description de l'Émetteur

Le chapitre « Description de l'Émetteur », en page 67 à 133 du Document d'Information, est modifié par l'ajout de la section suivante :

6. BUDGET PRIMITIF 2024

Les développements ci-après viennent présenter le budget primitif du Département de la Haute-Savoie pour l'exercice 2024, en trois parties :

- partie 1 « Présentation générale »
- partie 2 « Budget d'investissement »
- partie 3 « Budget de fonctionnement »

1ère Partie : PRESENTATION GENERALE

1. SYNTHÈSE ET PRECISIONS METHODOLOGIQUES

Dans un contexte international bousculé par des crises, l'année 2024 continuera de voir se mettre en œuvre l'ambition du Département en faveur du territoire et des hauts-savoyards à travers les 5 objectifs stratégiques du mandat 2022-2028 :

1. Avoir une ambition forte sur les investissements pour proposer des infrastructures modernes et performantes et améliorer la qualité de vie des hauts-savoyards,
2. Veiller à l'excellence environnementale du Département et avoir une stratégie bas-carbone,
3. Assumer pleinement la responsabilité sociale du Département, dans les politiques en faveur des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, de l'insertion et de l'enfance-famille,
4. Promouvoir l'image du Département, 1er partenaire des territoires,
5. Renforcer la qualité de service pour permettre la réalisation du projet politique pour la Haute-Savoie.

Ces cinq objectifs stratégiques se déclinent dans les politiques publiques que le Département consolide en cette troisième année de mandat.

Toutefois, l'environnement géopolitique connaît des bouleversements majeurs avec des crises qui se succèdent : Covid-19, guerres en Ukraine et au Proche-Orient. Ces bouleversements affectent le contexte macroéconomique dans lequel s'inscrit le budget primitif 2024 (BP 2024) et les finances du Département, dont une partie des recettes baissent, une partie des dépenses augmentent et les conditions de financement se renchérissent.

L'action du Département s'inscrit dans ce contexte qui conditionne la bonne réalisation des projets du plan de mandat.

Ainsi, dès l'été 2023, le Département a initié un plan de recherche de marges de manœuvre afin d'identifier les pistes d'économies pouvant se traduire dans le budget primitif 2024 et s'intensifier les années suivantes en fonction de la gravité de la situation.

Le budget primitif 2024 intègre ces dispositions.

Ainsi, le BP 2024 du budget principal du Département est présenté en équilibre en dépenses et en recettes, globalement à la somme de 1 570 953 488 €, et en opérations réelles à la somme de 1 389 801 439 €. Il se décompose ainsi :

	TOTAL DES DEPENSES			TOTAL DES RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
SECTION D'INVESTISSEMENT	542 943 028	48 557 813	591 500 841	443 841 786	147 659 055	591 500 841
SECTION DE FONCTIONNEMENT	846 858 411	132 594 236	979 452 647	945 959 653	33 492 994	979 452 647
TOTAL	1 389 801 439	181 152 049	1 570 953 488	1 389 801 439	181 152 049	1 570 953 488

Il ne sera évoqué dans la présente section 6 que les dépenses ou recettes réelles.

Afin de faciliter l'analyse des éléments présentés, deux types d'opérations ont été retraitées en dépenses et en recettes, ont été retraitées :

Accusé de réception en préfecture
0017-2024-0015-2024-2003-2024
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

- 0,835 M€ correspondent aux écritures supplémentaires, en dépenses et en recettes de la section d'investissement, générées par des emprunts de type particulier contractés par le Département, sous la forme de « crédit long terme renouvelable ». Ce type d'emprunts offre la possibilité, pendant toute la durée du prêt, de le mobiliser ou de le rembourser, pour tout ou partie, selon les besoins de l'emprunteur,
- 0,345 M€ correspondent à une inscription de crédits en dépenses et en recettes, destinés à des créances pour des impayés en garantie d'emprunt.

Ainsi, le total du budget réel prévisionnel, sans les doubles écritures, s'élève à 1 388 621 439 €.

2. ANALYSE DES DEPENSES

Les dépenses réelles hors écritures doubles s'élèvent donc à 1 388 621 439 € et se structurent ainsi :

- 846 858 411 € en fonctionnement,
- 541 763 028 € en investissement.

Les crédits de paiement à venir pour les exercices 2025 et postérieurs au titre des autorisations de programme (AP) votées sont de 2 038 767 880 € (contre 1 743,18 M€ au budget primitif pour l'exercice 2023 (BP 2023)).

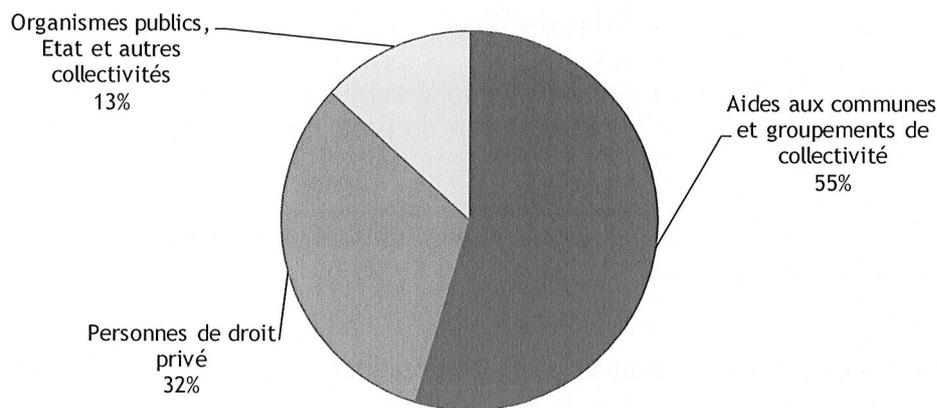
2.1. Des aides au secteur public local et associatif significatives

Dans le cadre de ses différentes politiques, le Département octroie pour 248 117 485 € de subventions classées entre :

- des subventions d'équipement à hauteur de 208 915 148 M€, ce qui représente 40,03 % des dépenses réelles d'investissement (hors dette),
- des subventions de fonctionnement à hauteur de 39 202 337 M€.

Cela représente près de 18,23 % du montant des dépenses réelles du budget (hors dette). Ces subventions se répartissent encore entre :

- 135,477 M€ (dont 131,759 M€ en subventions d'équipement et 3,718 M€ en subventions de fonctionnement) sont affectés à l'aide aux collectivités, qu'elles soient directement versées aux communes ou par l'intermédiaire du SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie),
- 79,792 M€ (dont 50,263 M€ en subventions d'équipement et 29,529 M€ en subventions de fonctionnement) sont destinés principalement à des personnes de droit privé, le plus fréquemment des associations. Il s'agit aussi bien des subventions octroyées dans le cadre de la politique culturelle, de valorisation du patrimoine ou de la politique sportive, que de celles afférentes à la politique sociale du Département,
- le solde, soit 32,848 M€ (dont 26,893 M€ en investissement et 5,955 M€ en fonctionnement) est constitué de subventions que le Département a prévu de verser à l'Etat, la Région ou à divers établissements publics.



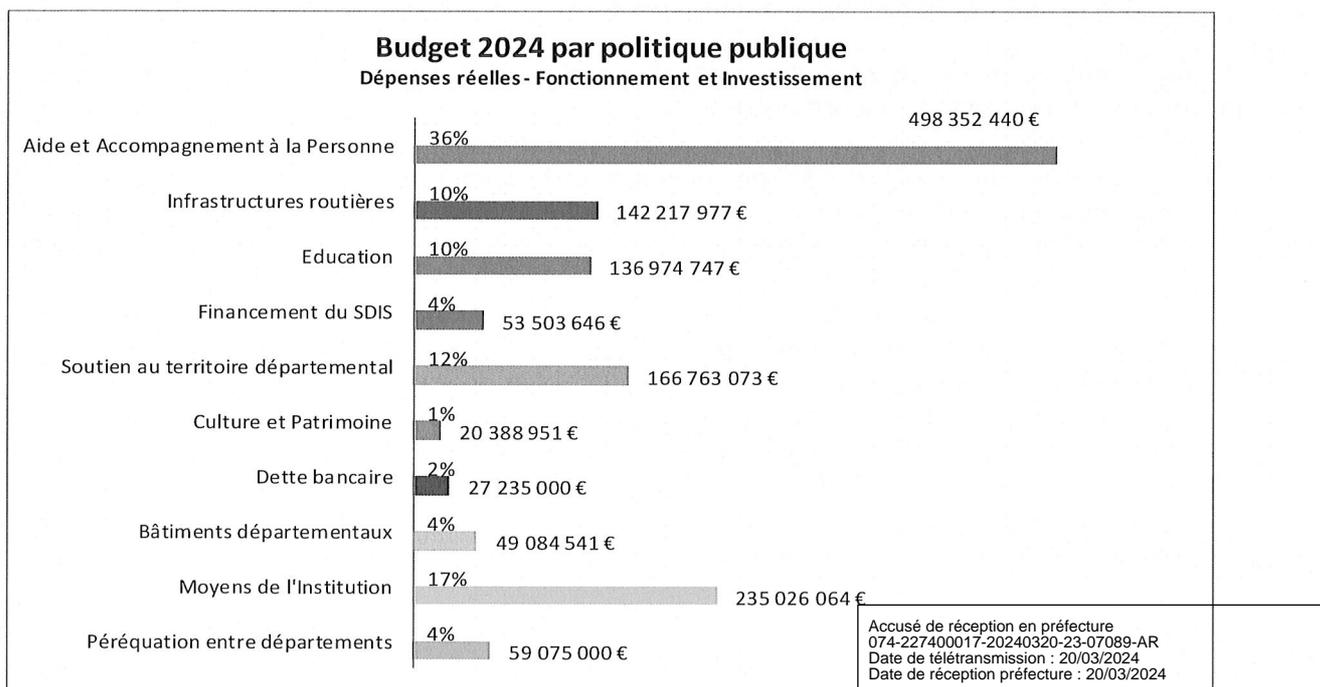
2.2. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement par politique

Les dépenses de gestion (retraitées des dépenses de péréquation et des remboursements de dépenses de personnel) sont prévues à hauteur de 775,083 M€ en 2024, à comparer à 749,007 M€ au BP 2023, soit en progression de + 26,076 M€ (soit + 3,48 % par rapport au BP 2023).

Cette évolution résulte principalement de la hausse des dépenses pour les politiques suivantes :

- la protection de l'enfance : + 8,710 M€,
- la politique handicap : + 7,637 M€,
- la politique grand-âge : + 4,154 M€,
- les dépenses de personnel : + 7,263 M€,
- les dépenses pour les affaires juridiques: + 2,560 M€,
- la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) : + 1,934 M€,
- les dépenses pour les systèmes informatiques et moyens de communication : + 1,781 M€.

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 541,763 M€. Cela représente 37,233 M€ supplémentaires par rapport à 2023.



3. LES RATIOS D'INFORMATION DU CITOYEN

Les ratios budgétaires : la loi Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992 fait obligation aux collectivités territoriales de calculer des ratios destinés à assurer la transparence financière à l'égard des citoyens. Ces ratios sont complétés de quatre indicateurs venant enrichir l'analyse financière.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	983,82	832
2	Produit des impositions directes/population	25	58
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1132,3	1009
4	Dépenses d'équipement brut/population	619,38	108
5	Encours de dette/population (3) (4)	188,1	433
6	DGF/population	29,92	122
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)	21,24	21,6
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)	88,98 %	87,3 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)	54,70 %	10,7 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)	9,54 %	42,9 %

L'analyse de ces ratios conforte la gestion durable des finances du Département de la Haute-Savoie : avec un endettement plus faible, les dépenses d'équipement (investissement) par habitant sont six fois plus élevées que la moyenne nationale.

2ème Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	22 288 933,00	0,00	14 150 483,00	14 150 483,00	14 150 483,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	188 892 130,00	0,00	208 915 148,00	208 915 148,00	208 915 148,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	42 413 464,00	0,00	96 043 774,00	96 043 774,00	96 043 774,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	207 723 799,00	0,00	191 826 704,00	191 826 704,00	191 826 704,00
Total des dépenses d'équipement		461 318 326,00	0,00	510 936 109,00	510 936 109,00	510 936 109,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	69 060 000,00	0,00	20 670 000,00	20 670 000,00	20 670 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	5 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	664 680,00	0,00	1 013 600,00	1 013 600,00	1 013 600,00
020	Dépenses imprévues	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Total des dépenses financières		78 724 680,00	0,00	25 683 600,00	25 683 600,00	25 683 600,00
45...	Total des op. pour compte de tiers (5)	9 036 940,00	0,00	6 323 319,00	6 323 319,00	6 323 319,00
Total des dépenses réelles d'investissement		549 079 946,00	0,00	542 943 028,00	542 943 028,00	542 943 028,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	32 843 264,00	0,00	33 492 994,00	33 492 994,00	33 492 994,00
041	Opérations patrimoniales (2)	11 281 319,00	0,00	15 064 819,00	15 064 819,00	15 064 819,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		44 124 583,00	0,00	48 557 813,00	48 557 813,00	48 557 813,00
TOTAL		593 204 529,00	0,00	591 500 841,00	591 500 841,00	591 500 841,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						591 500 841,00

5. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	50 006 291,00	0,00	83 030 902,00	83 030 902,00	83 030 902,00
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	308 654 298,00	0,00	323 801 824,00	323 801 824,00	323 801 824,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	6 410 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'équipement		365 120 589,00	0,00	406 882 726,00	406 882 726,00	406 882 726,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	18 000 000,00	0,00	32 773 055,00	32 773 055,00	32 773 055,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	44 200 000,00	0,00	835 000,00	835 000,00	835 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	970 900,00	0,00	958 700,00	958 700,00	958 700,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 000 000,00	0,00	1 672 000,00	1 672 000,00	1 672 000,00
Total des recettes financières		66 170 900,00	0,00	36 238 755,00	36 238 755,00	36 238 755,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	15 360,00	0,00	720 305,00	720 305,00	720 305,00
Total des recettes réelles d'investissement		431 306 849,00	0,00	443 841 786,00	443 841 786,00	443 841 786,00

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	47 683 276,00		25 208 359,00	25 208 359,00	25 208 359,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	102 933 085,00		107 385 877,00	107 385 877,00	107 385 877,00
041	Opérations patrimoniales (2)	11 281 319,00		15 064 819,00	15 064 819,00	15 064 819,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		161 897 680,00		147 659 055,00	147 659 055,00	147 659 055,00

TOTAL		593 204 529,00	0,00	591 500 841,00	591 500 841,00	591 500 841,00
--------------	--	-----------------------	-------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						591 500 841,00
---	--	--	--	--	--	-----------------------

3ème Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

6. LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	66 785 410,00	0,00	63 272 068,00	63 272 068,00	63 272 068,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	162 367 251,00	0,00	169 536 930,00	169 536 930,00	169 536 930,00
014	Atténuations de produits	58 078 307,00	0,00	62 492 500,00	62 492 500,00	62 492 500,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	71 675 000,00	0,00	75 425 000,00	75 425 000,00	75 425 000,00
017	Revenu de solidarité active	65 883 206,00	0,00	61 983 217,00	61 983 217,00	61 983 217,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	376 407 995,00	0,00	399 342 396,00	399 342 396,00	399 342 396,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
Total des dépenses de gestion courante		801 197 169,00	0,00	832 052 611,00	832 052 611,00	832 052 611,00
66	Charges financières	4 401 173,00	0,00	7 400 500,00	7 400 500,00	7 400 500,00
67	Charges exceptionnelles (3)	2 315 750,00	0,00	2 310 300,00	2 310 300,00	2 310 300,00
68	Dotations amortissements et provisions (3)	793 000,00	0,00	1 095 000,00	1 095 000,00	1 095 000,00
022	Dépenses imprévues	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		812 707 092,00	0,00	846 858 411,00	846 858 411,00	846 858 411,00
023	Virement à la section d'investissement (2)	47 683 276,00	0,00	25 208 359,00	25 208 359,00	25 208 359,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	102 933 085,00	0,00	107 385 877,00	107 385 877,00	107 385 877,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		150 616 361,00	0,00	132 594 236,00	132 594 236,00	132 594 236,00
TOTAL		963 323 453,00	0,00	979 452 647,00	979 452 647,00	979 452 647,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						979 452 647,00

7. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	4 563 500,00	0,00	4 563 500,00	4 563 500,00	4 563 500,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	21 611 040,00	0,00	24 663 238,00	24 663 238,00	24 663 238,00
017	Revenu de solidarité active	2 963 000,00	0,00	3 080 000,00	3 080 000,00	3 080 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	3 330 500,00	0,00	3 315 000,00	3 315 000,00	3 315 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	719 724 900,00	0,00	719 534 128,00	719 534 128,00	719 534 128,00
731	Impositions directes	20 974 203,00	0,00	20 878 570,00	20 878 570,00	20 878 570,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	140 146 046,00	0,00	131 841 217,00	131 841 217,00	131 841 217,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	12 531 000,00	0,00	12 918 000,00	12 918 000,00	12 918 000,00
Total des recettes de gestion courante		925 844 189,00	0,00	920 793 653,00	920 793 653,00	920 793 653,00
76	Produits financiers	3 811 000,00	0,00	4 311 000,00	4 311 000,00	4 311 000,00
77	Produits exceptionnels (4)	445 000,00	0,00	20 495 000,00	20 495 000,00	20 495 000,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	380 000,00		360 000,00	360 000,00	360 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		930 480 189,00	0,00	945 959 653,00	945 959 653,00	945 959 653,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	32 843 264,00		33 492 994,00	33 492 994,00	33 492 994,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		32 843 264,00		33 492 994,00	33 492 994,00	33 492 994,00
TOTAL		963 323 453,00	0,00	979 452 647,00	979 452 647,00	979 452 647,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						979 452 647,00

B. Responsabilité du Supplément au Document d'Information

Personne qui assume la responsabilité du présent Supplément

Au nom de l'Émetteur

Après avoir pris toutes mesures raisonnables à cet effet, je déclare que les informations contenues dans le présent Supplément au Document d'information sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et n'omettent aucun élément de nature à en altérer la portée.

Annecy, le 1^{er} mars 2024

Conseil départemental de la Haute-Savoie
1, avenue d'Albigny
CS 32444
74041 Annecy Cedex

Représentée par : [Martial Saddier]
[Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie]

